CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)

DIDPPT 26008

TAHITI (987) – PIRAE –
EMPRISE MILITAIRE TAAONE OUEST

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'HEBERGEMENT

Maître de l'Ouvrage :

MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

SID
Service d'infrastructure de la Défense

DIRECTION D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE DE PAPEETE

BP 9154 - 98 716 PIRAE

LOT 04

CORPS D'ETAT SECONDAIRES & FINITIONS

LOT 04-2 – Revêtement de sols et murs

07 août 2026

PACIFIC MAITRISE D'ŒUVRE

PACIFIC MAITRISE D'ŒUVRE

SOMMAIRE

1 PRESCRIPTIONS GENERALES 4

1.1 DESCRIPTION DU PROJET – DOCUMENTS CONTRACTUELS 4

1.1.1 Description du projet 4

1.1.2 Données du projet – obligations réglementaires 4

1.1.3 Objectifs à atteindre 4

1.1.4 Documents de la consultation 5

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX 5

1.2.1 Contraintes - aménagements du site 6

1.2.2 Contrainte environnementale de chantier 7

1.2.3 Prestations diverses 8

1.3 ETUDES ET HYPOTHESES DE CALCUL 9

1.3.1 Plans d'exécution des ouvrages 9

1.3.2 Documents techniques 9

1.3.3 Matériaux 10

1.3.4 Références 10

1.3.5 Coloris, teintes, calepinages 10

1.3.6 Conditions de stabilité au feu, coupe-feu et combustibilité 10

1.3.7 Contraintes acoustiques 11

1.4 PLANS DE FABRICATION DES OUVRAGES 11

1.5 COTE DE CONSTRUCTION 11

1.6 EXECUTION DES OUVRAGES 11

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 12

2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES 12

2.1.1 Installation de chantier 12

2.2 TRAVAUX DE REVETEMENTS DE SOL - CHAPES 12

2.2.1 Fourniture et pose de sous couche acoustique sous chape 12

2.2.2 Chape en mortier 13

2.2.3 Surbaux des douches 14

2.2.4 Coffret d'habillage de réseaux d'évacuation d'Eau Vanne des douches 15

2.3 TRAVAUX DE REVETEMENTS DE SOL - CARRELAGE 15

2.3.1 Fourniture et pose de carrelage intérieur des chambres 15

2.3.2 Fourniture et pose de plinthes intérieures assorties pour chambres 16

2.3.3 Fourniture et pose de carrelage intérieur des douches et des salles de bain PMR 17

2.3.4 Fourniture et pose de carrelage extérieur des terrasses des chambres, coursives et locaux communs 18

2.3.5 Fourniture et pose de plinthes extérieures assorties des terrasses des chambres, coursives et locaux communs 19

2.3.6 Pose de carrelage extérieur collé sur paliers, marches et contremarches de l'escalier des parties communes et de l'escalier extérieur de l'entrée20
2.3.7 Pose de plinthes extérieures assorties pour marches et contremarches de l'escalier des parties communes et de l'escalier extérieur de l'entrée21
2.3.8 Fourniture et pose de carrelage intérieur des locaux de service22
2.3.9 Fourniture et pose de plinthes intérieures assorties des locaux de service..23
2.4 TRAVAUX DE REVETEMENTS DE MUR - CARRELAGE 24
2.4.1 Fourniture et pose de carrelage mural intérieur des douches.....24
2.4.2 Fourniture et pose de carrelage mural intérieur des locaux de service.....24
2.5 TRAVAUX DIVERS 25
2.5.1 Fourniture et pose de grille gratte pieds et tapis coco25

1 PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 DESCRIPTION DU PROJET – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux du lot n° « 04-2 – REVETEMENT DE SOLS ET MURS », pour **les travaux de construction d'un bâtiment d'hébergement, situé sur la Commune de PIRAE.**

1.1.1 Description du projet

- Description générale :

- Le projet consiste en la création d'un bâtiment d'hébergement de 52 chambres.

- Le bâtiment est composé d'un seul bloc en R+2.

- L'accès s'effectue au RdC par une entrée piétonne principale desservie par escalier, ainsi que par une entrée secondaire équipée d'une rampe assurant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- Les aménagements intérieurs sont constitués par un local ménage, un local vélos, un local lingerie, deux locaux buanderie, un espace de convivialité ainsi que de locaux techniques.

- Les aménagements extérieurs sont constitués d'une aire extérieure stabilisée et d'une zone dédiée à l'installation d'étendoirs à linge.

- Le bâtiment comprend la création d'une cage d'escalier principale ainsi qu'un escalier dédié à l'issue de secours. Des coursives desservent l'ensemble des chambres situés du RdC au R+2.

- Les façades seront constituées par des parois béton armé revêtues d'une peinture d'imperméabilisation, elles seront également revêtues de bardage à claire-voie et de brises soleil.

- Sa structure est composée :
 - De planchers et voiles en béton armé avec allèges B.A. périphériques et murs pignons sur les zones de logements en étages, supportés par un ensemble poteaux – poutres.
 - De terrasses périphériques au R+1 et R+2
 - D'une toiture en charpente métallique, constituée de tôles prélaquées

- Sa hauteur au sommet est de 17,80 m., mesurée au sommet du faîtage.

1.1.2 Données du projet – obligations réglementaires

- L'entreprise devra se soumettre aux exigences réglementaires selon la classification du site et la nature des travaux :

- le projet est un bâtiment d'habitation de 2ème famille au sens de l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié.

1.1.3 Objectifs à atteindre

- Les travaux objet du présent lot devront permettre de réaliser la pose de l'ensemble des carreaux de carrelage et faïence du projet.
- Les travaux de revêtements de sols et murs qui seront réalisés devront bénéficier des garanties légales et contractuelles applicables (se reporter à l'article 9 du CCAP).

1.1.4 Documents de la consultation

L'entreprise titulaire du présent lot est réputée avoir prise en compte les documents suivants, qui font partie intégrante de son contrat de travaux :

- L'Acte d'Engagement du lot concerné,
- Le CCAP,
- Le CPC,
- Le présent CCTP,
- Les plans du projet :
 - Vues en plan, coupes, détails et façades architecte,
 - Vues en plan, coupes, détails et façades Structure,
 - Vues en plan, coupes et détails Lots techniques,
- La DPGF,
- Le planning des travaux.

Les travaux couverts par cette partie du descriptif comprennent la fourniture de toutes installations, main d'œuvre, équipement, outillage, matériaux et matériels nécessaires pour effectuer tous les travaux décrits dans le présent lot, ainsi que les plans applicables et assujettis aux termes et conditions du contrat.

L'entreprise sera tenue de garantir sous son entière responsabilité tous les résultats imposés ou non qui n'auraient pas fait l'objet de réserves de sa part au moment du dépôt de sa soumission.

Les documents écrits ou dessinés remis à l'entreprise ne pouvant être considérés que comme des bases d'exécution, elle devra donc signaler les dispositions qui n'auraient pas son agrément.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent lot a pour objet la fourniture et pose des ouvrages suivants :

- Sous-couche acoustique sous chapes, compris bandes résilientes latérales ;
- Colle pour revêtements de sols et muraux ;
- Mortier de jointoiement pour revêtements de sols et muraux ;
- Joints élastomères de finition partout où cela sera nécessaire selon demande MOE ;
- Profils de fractionnement, de dilatation, profils de rives de carrelage et faïence, nez de marches striés pour escaliers, etc…
- Carrelage intérieur des chambres ;
- Carrelage intérieur des bacs à douche des chambres ;
- Carrelage intérieur de la douche plain-pied des 3 chambres PMR du RdC ;
- Carrelage extérieur des terrasses des chambres ;
- Carrelage de l'espace d'accueil au RdC ;
- Carrelage extérieur des coursives des parties communes ;
- Carrelage des paliers de l'escalier et d'escalier d'accès aux coursives des parties communes ;
- Carrelage du local ménage, laverie, buanderie et espace de convivialité ;
- Faïence intérieur des chambres ;
- Faïence du local ménage, laverie, buanderie et espace de convivialité ;

Ainsi que tous les travaux non explicitement décrits mais nécessaires au parfait achèvement des ouvrages de ce lot.

L'entreprise :
- S'est rendue sur place et a appréhendé toutes les contraintes et dispositions du site et de ces conditions d'accès.
- A fait toutes les observations qu'elle a jugé nécessaires pour garantir son travail et ne pourra arguer par la suite, d'un oubli, d'une sujétion spécifique des ouvrages en place ou du site, pour justifier de prestations complémentaires ou d'un éventuel surcoût.

1.2.1 Contraintes - aménagements du site

- L'entreprise devra prendre en compte les contraintes du site, dans le cadre des travaux de construction de l'immeuble, telles qu'exposées ci-dessous :

- Le projet sera réalisé dans la zone de vie de l'emprise de TAAONE OUEST, à Pirae.

- L'emprise du projet étant à proximité d'hébergements, les opérations de livraisons et déchargements, les accès au site par le personnel et le stationnement des véhicules de l'entreprise sur, ou aux abords du chantier ne devront en aucun cas gêner la circulation du voisinage.

- Du fait du caractère résidentielle du quartier, l'entreprise devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires et adaptées pour limiter au maximum les nuisances (poussières, bruit, vibration) générées par les travaux.

- L'entreprise devra augmenter ses heures de travail en cas de retard dans ses travaux.

Les travaux d'installation de chantier qui seront à la charge du lot Gros œuvre, sont décrits ci-dessous :

- Une clôture de chantier en tôles nervurées ou ondulées neuves de couleur blanche ou ivoire sur toute sa périphérie, avec un ou des portails fermant à clé au droit des accès véhicules de livraison.

- Des locaux de base vie et leur équipement réglementaire, seront mis à disposition du personnel du chantier, sur l'emprise du site, pour :

- Les sanitaires de chantier,
- Les vestiaires de chantier,
- Le réfectoire de chantier.

- Un branchement d'alimentation électrique en Courants Forts d'une longueur suffisante pour atteindre l'emprise de la zone de chantier, située dans le périmètre des travaux (transformateur EDT le plus proche), équipé de 2 prises 380 V et de 5 prises 220 V, dont l'alimentation sera raccordée au réseau électrique **du site militaire de la DID PAPEETE** avec un compteur d'énergie.

- Un branchement d'alimentation en eau par l'intermédiaire d'un tuyau PEHD diam. 64 mm équipé d'une vanne ¼ de tour, d'une longueur suffisante pour atteindre l'emprise du projet, dont l'alimentation sera raccordée au réseau d'eau **du site militaire de la DID PAPEETE** avec un compteur volumétrique.

- Les zones de stockage des matériaux, de stationnement de la grue et d'emprise de la base vie seront aménagés sur l'emprise du site avec clôture de chantier et balisage réglementaire.

- L'accès du personnel de chaque entreprise aux zones de chantier du projet, sera matérialisé par un balisage et sera fermé en dehors de horaires de travail.

Les travaux préparatoires et aménagements du site qui seront à prévoir sont décrits ci-dessous et sont à intégrer par l'entreprise du présent lot dans son offre de prix :

- Une zone de stockage qui sera aménagée dans l'espace allouer à cet effet par le lot gros œuvre.
- Un moyen de levage de ses matériaux et matériels, afin de les manutentionner entre la zone de livraison sur l'emprise des futures voies de circulation et de stationnement extérieur des véhicules, et les zones de travail.

- 1 grue sera présente et mise à disposition par le lot gros œuvre moyennant frais de manutentions. Elle sera démontée 1 mois après la fin des travaux de gros œuvre.

En complément des dispositions décrites ci-dessus, l'entreprise devra prévoir toutes les mesures réglementaires applicables selon le code du travail en vigueur en Polynésie Française.

1.2.2 Contrainte environnementale de chantier

- L'entreprise assurera le nettoyage et l'évacuation des déchets, emballages et gravois dus à ses travaux en cours de chantier y compris le nettoyage précédant la réception des travaux.

- L'Entreprise assurera également le nettoyage de ses postes de travail quotidiennement, ainsi que des zones qui lui seront attribuées par la maîtrise d'œuvre. L'entreprise devra être particulièrement vigilante sur la question du nettoyage des accès aux postes de travail. La propreté des postes de travail est gage d'un travail de qualité fait dans des conditions de sécurité et d'hygiène décentes. Aussi, tout manquement à cette obligation sera considéré comme un grave manquement aux obligations contractuelles de l'entreprise. Dans ce cas, le nettoyage sera réalisé par une entreprise tierce aux frais exclusifs de l'entreprise.

- Elle procèdera à l'évacuation quotidienne des déchets suivant chaque filière. A cette fin, un tri sur chantier sera organisé.

- Interdiction formelle de rejeter les produits chimiques (peintures, solvants, etc.…) dans le milieu naturel (y compris système d'assainissement).

- Stockage des produits chimiques (peintures, solvants, etc.…) dans des bacs de rétention.

- Communication au Maître d'œuvre sur la gestion des déchets.

Typologie des déchets	Exemples de déchets	Typologie de traitement
Déchets Inertes	Déchets de gros-œuvre et/ou de démolition non souillés, terres et matériaux de terrassement, etc.	Recyclage et stockage en CET de classe III
Déchets dangereux, Déchets Industriels Spéciaux (DIS)	Amiante et produits dérivés Peintures et vernis, colles animales, végétales synthétiques, solvants, diluants, mastics, huiles usées, abrasifs, détergents, etc.	Élimination en centre de traitement spécialisé et/ou stockage en CET de classe I

Typologie des déchets	Exemples de déchets	Typologie de traitement
Déchets Industriels Banals (DIB), Déchets Ménagers Assimilés (DMA)	Emballages non souillés, métaux non souillés, câbles, matières plastiques, verres, bois non traités, laines minérales, etc.	Recyclage ou valorisation après tri (de préférence sur chantier), incinération DMA avec valorisation énergétique, stockage en CET de classe II

Le plan des installations prévoira un espace réservé au stockage et au tri des déchets de chantier de l'entreprise.
Il lui appartiendra d'obtenir les autorisations adéquates et d'éliminer les déchets dans les sites appropriés selon la catégorie des déchets.

1.2.3 Prestations diverses

Les travaux comprennent, en outre, toutes les prestations qui sont afférentes et qui sont implicitement incluses dans les prix unitaires, et en particulier :

- La fourniture du personnel qualifié,
- La fourniture des matériaux, leur transport à pied d'œuvre, leur stockage et leur mise en œuvre, excepté ceux fournis par le maître d'ouvrage qui seront livrés sur la zone dédiée du chantier. Leur déchargement et leur manutention jusque sur les zones de mise en œuvre reste à la charge du titulaire du présent lot.
- Les appareils de levage pour la mise en place de ses ouvrages, en tenant compte des possibilités d'accès au chantier, des portées et de la hauteur du bâtiment. Les travaux d'accès et plateforme nécessaire à l'amené/repli des moyens de levage sont également inclus.
- Les frais et taxes en vigueur,
- La fourniture, l'amenée, le montage et le repli des installations, engins et matériels de chantier, y compris les équipements de sécurité,
- Équipements de sécurité maintenus jusqu'à la livraison du projet,
- La réalisation des abris nécessaires au stockage des matériaux sur le chantier,
- La présence d'un représentant légal aux réunions de chantier,
- Les mesures d'hygiène et de sécurité, conformément à la réglementation en vigueur en POLYNESIE FRANCAISE,
- Les dispositifs de protection provisoires collectif et individuel, anti-chutes, notamment sur cage d'escalier, trémies, rives de dalles,
- Les plans de récolement,
- Les équipements et matériels nécessaires à l'alimentation en énergie de ses moyens de levage et outillages, depuis les points de branchement sur le site.
- Le nettoyage général en fin de chantier,
- Élaboration d'un plan de contrôle, et application de ce dernier ; soumis à validation de la maîtrise d'œuvre

1.3 ETUDES ET HYPOTHESES DE CALCUL

1.3.1 Plans d'exécution des ouvrages

- Les études et plans d'exécution d'ensemble sont à la charge de l'entreprise. De même, l'entrepreneur doit la fourniture d'un dossier « Revêtement de sols et murs » pour la maîtrise d'œuvre et le bureau de contrôle (fiches produits, avis techniques à jour…).

- Dans le cas de variantes d'entreprises, acceptées par le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre, les incidences techniques et financières tout corps d'état ainsi que la mise à jour des plans de Maîtrise d'œuvre seront à la charge de l'Entreprise.

- Les réservations à prévoir par le lot gros œuvre, seront représentés et positionnées en plan et en élévation sur les plans d'exécution.

1.3.2 Documents techniques

Les ouvrages objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales du présent CCTP et des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :
- Les normes françaises homologuées (NF) ;
- Les textes polynésiens applicables pour le projet ;
- Les avis techniques délivrés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (C.S.T.B.) ;
- Aux cahiers des charges des fabricants ;
- Aux cahiers des charges, cahiers des clauses techniques, prescriptions, règles de calcul et cahiers des clauses spéciales des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) ;
- Aux cahier des Clauses Spéciales assorti au DTU ;
- Les règlements de sécurité contre l'incendie dans les logements collectifs ;
- les documents techniques applicables aux travaux de carrelage - faïence.

Textes polynésiens :
- Code de l'aménagement de la Polynésie française ;
- REB PF, Réglementation énergétique des bâtiments, délibération n°2022-46/APF

Revêtement de sols et muraux :
- D.T.U. N° 26.2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
- D.T.U. N° 52.1 Revêtements de sols scellés
- D.T.U. N° 52.2 Pose collée des revêtements céramique et assimilés
- D.T.U. N° 55 & 55.2 Revêtements muraux
- NF P 60.202.1 et 2
- NF P 65 202.1 et 2
- Les avis techniques du CSTB pour la pose collée
- Cahier CSTB – CPT d'exécution des revêtements muraux intérieurs collés au moyen de :
 - Adhésifs N° 1668 ;
 - Mortier colle N° 1369 ;
 - Ciment colle N° 1370.
- A la notice sur le classement UPEC des locaux, publiée par le CSTB ;
- Aux cahier des prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage des sols intérieurs.

- Aux norme allemandes **DIN 51097, DIN 51130**, ou à leurs équivalences françaises et européennes **NF P 05-011 d'août 2024** et **NF EN 16165** : annexe A pour l'essai pieds nus et annexe B pour l'essai pieds chaussés.

1.3.3 Matériaux

Les matériaux et équipements des ouvrages de carrelage et faïence, les conditions de fabrication, le type, les dimensions, les tolérances, les modes d'assemblage, doivent être conformes aux normes françaises homologuées.

La provenance de tous les matériaux devra être soumise à l'agrément du maître d'œuvre en temps utile pour respecter le délai d'exécution contractuel, et en tout état de cause dans un délai de 8 (huit) semaines maximum à compter de la notification du marché.

Le maître d'œuvre pourra subordonner son agrément à la fourniture préalable des échantillons nécessaires aux vérifications de conformité.

1.3.4 Références

Il est donné, ci-après, à titre d'exemple, des références à des marques ou à des matériaux.

L'entrepreneur a la faculté de proposer des produits de qualité technique équivalente ou supérieure mais jamais inférieure.

En cas de proposition de produits différents, il sera demandé au fournisseur de transmettre toutes justifications de manière à pouvoir effectuer une comparaison.

1.3.5 Coloris, teintes, calepinages

L'entrepreneur devra inclure dans son offre de prix toutes les sujétions de teintes, de coloris, de calepinage, de motifs de décoration, etc...

Le choix sera donné au maître d'œuvre dans la gamme des fabricants.

Il ne pourra prétendre à aucune plus-value, notamment pour les sujétions suivantes :
- dessins de pose
- coloris et teintes dans les gammes standards et spéciales des fabricants
- découpes, arêtes, calepinage, etc...

Cette liste n'est en aucun cas limitative.

1.3.6 Conditions de stabilité au feu, coupe-feu et combustibilité

- Parements extérieurs des façades compris menuiseries → M3 (D-s3, d0 minimum).
- Revêtements des parois verticales, rampants et plafonds des cages d'escalier → M2 ou Euroclasse admise en équivalence.

Les produits, systèmes, accessoires et supports relevant du présent lot devront justifier d'un classement de réaction et, le cas échéant, de résistance au feu compatible avec la destination du bâtiment et les prescriptions des documents du marché.

1.3.7 Contraintes acoustiques

Le complexe de plancher fini comprenant, la dalle béton armé, la sous-couche acoustique et de désolidarisation, la chape de 5 cm d'épaisseur et le carrelage collé, devra permettre d'atteindre un niveau de bruit de choc standardisé pondéré **L'nT,w ≤ 58 dB**, conformément aux prescriptions acoustiques du projet.

L'exigence d'affaiblissement acoustique minimum de la sous-couche acoustique sera de : **Δlw > 19 dB.** Elle sera mise en œuvre de manière continue avec relevés périphériques résilients afin d'éviter toute transmission latérale ou pont phonique.

1.4 PLANS DE FABRICATION DES OUVRAGES

- Les études, notes de calculs, plans de réservations, plans d'ensemble, détails et plans de calepinage des carreaux de sol et mur, sont à la charge de l'entreprise, et incluent les détails et plan de calepinage des joints de fractionnement qui sont également à la charge directe de l'Entreprise.

1.5 COTE DE CONSTRUCTION

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser devront tenir compte des supports de fixation et des dimensions des locaux dans lesquels ils seront mis en œuvre, prévus aux plans et documents d'appel d'offres.

L'entreprise devra prendre en compte les cotes de joints entre carreaux, joints de fractionnement, pour les tolérances de mise en œuvre des éléments.

Les côtes de construction seront basées sur les plans d'exécution pour la fabrication. Pas de prise de cote sur place afin de permettre une pose des ouvrages immédiatement directement après la mise hors d'eau du projet.

1.6 EXECUTION DES OUVRAGES

L'exécution des ouvrages de revêtement de sol se fera conformément aux règles de l'art,

Les finitions devront être particulièrement soignées et réalisés par un personnel qualifié.

L'entreprise devra tous les appareils de levage pour l'approvisionnement de ses matériaux, elle tiendra compte des possibilités d'accès au chantier, des portées et de la hauteur du bâtiment. Les travaux d'accès et plateforme nécessaire à l'amené/repli des moyens de levage sont à la charge de l'entreprise.

Avant commande et mise en œuvre, elle devra réceptionner les supports devant recevoir ses ouvrages de chapes, carrelage et faïence, en présence du maître d'œuvre de l'opération. Il sera rédigé un PV de réception des ouvrages assortis des réserves éventuellement émises en conformité avec les tolérances de finition, de verticalité et d'horizontalité des ouvrages supports. Toutes modifications après coup ne seront pas acceptées et seront à la charge du présent lot.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

2.1.1 Installation de chantier

- Installation de chantier selon dispositions définis ci-avant avec amenée et installation sur le site du matériel et de tous les équipements nécessaires à l'exécution des travaux.
- Réalisation de plans d'exécution des ouvrages tels que détails d'exécution et plans de repérage.
- Prise en compte des contraintes et phasages liés aux travaux du site.
- Sécurité en phase chantier.
- Démontage et repli de ses installations en fin de chantier.
- Nettoyage des abords et évacuations des gravats.
 - Plans de récolement et Dossier des Ouvrages Exécutés après travaux.

Localisation :
- Suivant plan d'installation de chantier à soumettre à la Maîtrise d'œuvre.

2.2 TRAVAUX DE REVETEMENTS DE SOL - CHAPES

2.2.1 Fourniture et pose de sous couche acoustique sous chape

- Fourniture et pose de sous-couche acoustique sous chape :

 - Nettoyage du support (dalle BA), de façon à éliminer les gravillons et rugosités qui pourraient perforer la couche d'isolant, compris dépoussiérage.

 - L'entreprise devra réceptionner les supports et signaler au préalable tout éléments ou matériaux qui pourraient remettre en cause le bon fonctionnement de la sous-couche acoustique, tel que réseaux électricité ou plomberie cheminant en apparent directement sur dalle, sans saignée, ravoirage et fourreau. **Il en va de sa responsabilité en cas de sinistre.**

 - Isolant phonique composé d'une sous-couche en voile de verre contrecollé sur feutre bitumineux revêtu d'un film plastique en surface, en lés de 1.00 ml de largeur, en prenant soin d'avoir un recouvrement des lés réalisé à l'aide de la bande de recouvrement prévue à cet effet ou jonction bord à bord (dépend du modèle et de la marque du résilient).

 - Relevé de sous-couche acoustique ou bande périphérique en matériau résilient en mousse de polyéthylène à cellules fermées autoadhésive de 3 mm d'épaisseur en rouleau de 10 cm de largeur (dépend du modèle et de la marque du résilient), disposé en périphérie et au pourtour des éléments verticaux, pour désolidariser le revêtement de sol de toutes les parties verticales, tuyaux traversant et huisseries compris, découpes du surplus avant pose des plinthes.

- L'entreprise prévoira dans son prix, le relevé des bandes de polyane laissées en attente par le plaquiste sous les pieds de cloisons des pièces humides, y compris fixation en relevé jusqu'à coulage de la chape.

- Façon pour angles, coupes, etc…., chutes et tous détails.

PERFORMANCE : Exigence d'affaiblissement acoustique minimum Δlw 19 dB
REFERENCE : Velaphone Confort + des Ets SOPREMA Ep. 3.5 mm
Fibrarken des Ets ARKEN Ep. 3 mm

Localisation :
- Sous-couche sous toutes les chapes des surfaces carrelées intérieures des chambres du RdC, R+1 et R+2, non compris les SdB et douches des chambres PMR et les douches dont les chapes seront solidaires de la dalle.
- Sous-couche sous chape du hall d'entrée

2.2.2 Chape en mortier

- Fourniture et mise en œuvre de chapes en mortier de ciment, comprenant :

 - Nettoyage du support (dalle BA ou sous-couche acoustique), compris dépoussiérage.

 - Armature par treillis soudé en acier doux, maille 50 x 50 – Diamètre 0,9 mm, ras=220g/m2 pour toutes les zones où la chape recevra un système d'étanchéité liquide.

 - Mise en œuvre d'une chape au mortier dosé à 350 kg/m3 de ciment CP CEM II/B-M (S-V) 32,5 N.

 - Joint de fractionnement, tous les 50m2, au plus tous les 10m et à chaque passage de porte.

 - Surface de qualité « soignée » destinée à recevoir en collage direct des revêtements de sols collés type carrelage en grès émaillé ou cérame.

 - Forme de pente 4 sens, façon pointe de diamant, avec noues aux angles de la douche

 - Forme de pente 4 sens, façon pointe de diamant, avec noues aux angles sur l'ensemble de la salle de bain des chambres PMR 006, PMR 007 et PMR 008.

 - Tous détails et toutes sujétions de mise en œuvre pour une parfaite finition de l'ouvrage.

 - Protection des ouvrages existants du bâtiment vis-à-vis du tuyau de la pompe à carrelage depuis pied de bâtiment jusque dans les logements.

 - Nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets (décharge agréée) après coup et protection pendant la durée des travaux et jusqu'à la réception.

- Les produits et matériaux utilisés devront être compatible avec le support et entre eux, conforme à leur destination et aux contraintes de la zone où ils sont posés et bénéficier d'un avis technique.

- L'entreprise devra respecter rigoureusement les préconisations des DTU 26.2.

- Les chapes sur l'emprise des douches de l'ensemble des chambres et des SdB de l'ensemble des chambres PMR seront mises en œuvre sur la dalle sans désolidarisation puisqu'elles recevrons ensuite un Système d'Étanchéité Liquide (SEL).

- L'entreprise devra réaliser les travaux de chape en respectant rigoureusement le trait de niveau de référence du bâtiment qui sera implanté sur les tableaux béton de chaque porte palière. Elle devra également veiller à respecter le niveau des rails de portes-fenêtres d'accès aux terrasses depuis les logements (sol fini intérieur en carrelage collé devra régner parfaitement avec le seuil alu de chaque porte-fenêtre). Tout défaut de niveau entrainant des travaux de reprise des baies de portes et portes palières, lui seront facturés.

- L'entreprise devra prévoir dans son prix le remplissage en mortier des « pieds » de gaines techniques des parties communes au RdC, R+1 et R+2 avec une forme de pente vers l'extérieur.

SUPPORT :	Dalle B.A.
ÉPAISSEUR :	50 mm minimum
RESERVE TOTALE :	70 mm minimum
MODE DE METRE :	au m2
FINITION :	lissée pour recevoir directement les revêtements de sols collés

Localisation :

- Chape de toutes les surfaces carrelées intérieures des chambres du RdC, R+1 et R+2, compris douches.
- Chape du hall d'entrée

2.2.3 Surbaux des douches

- Fourniture et mise en œuvre de surbaux en béton armé, comprenant :

 - Nettoyage du support (dalle BA ou sous-couche acoustique), compris dépoussiérage.

 - Coffrage de chacune des 2 faces verticales du surbau à l'aide de planches de sapin ou contre-plaqués.

 - Armature par aciers H.A. – Diamètre 8 mm, scellées chimiquement dans la dalle B.A. pour toutes les zones où la chape recevra une étanchéité liquide.

 - Mise en œuvre d'un béton dosé à 350 kg/m3 de ciment CP CEM II/B-M (S-V) 32,5 N.

 - Surface de qualité « soignée » destinée à recevoir en collage direct des revêtements de sols collés type carrelage en grès cérame.

 - Tous détails et toutes sujétions de mise en œuvre pour une parfaite finition de l'ouvrage.

 - Nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets (décharge agréée) après coup et protection pendant la durée des travaux et jusqu'à la réception.

- Les produits et matériaux utilisés devront être compatible avec le support et entre eux, conforme à leur destination et aux contraintes de la zone où ils sont posés et bénéficier d'un avis technique.

- L'entreprise devra respecter rigoureusement les préconisations des DTU 20.12.

- L'entreprise devra réaliser les travaux de surbaux en respectant rigoureusement les Règles professionnelles des « Systèmes d'Étanchéité Liquide sur planchers intermédiaires et parois verticales de locaux humides » et permettront ainsi à l'étancheur de réaliser un relevé de SEL de 10 cm par rapport au sol fini de la douche. Tout défaut de niveau entrainera un refus du maître d'œuvre, avec démolition et reconstruction de l'ouvrage.

SUPPORT :	Dalle B.A.
ÉPAISSEUR :	70 mm minimum
HAUTEUR :	100 mm minimum / niveau fini du carrelage de la douche
MODE DE METRE :	au ml
FINITION :	lissée pour recevoir directement le système d'étanchéité liquide et le revêtement de sols collés.

Localisation :

- Concerne tous les surbaux au droit des passages pour accéder à chacun des bacs à douche des chambres du RdC, R+1 et R+2, excepté les douches plain-pied des chambres PMR 006, PMR 007 et PMR 008.

2.2.4 Coffret d'habillage de réseaux d'évacuation d'Eau Vanne des douches

- Fourniture et mise en œuvre d'habillage de réseau d'Eau Vanne en panneaux composites, comprenant :

 - Nettoyage du support dalle béton, compris dépoussiérage.

 - Réalisation d'un caisson d'habillage, sur la face horizontale et verticale, de réseaux EV en PVC de diamètre 100 mm sur son cheminement de la douche pour former une tablette carrelée, constitué en panneaux composites collés.

 - Surface de qualité « soignée » destinée à recevoir un système d'étanchéité liquide avant collage direct des revêtements de sols collés type carrelage en grès cérame.

 - Tous détails et toutes sujétions de mise en œuvre pour une parfaite finition de l'ouvrage.

 - Nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets (décharge agréée) après coup et protection pendant la durée des travaux et jusqu'à la réception.

- Les produits et matériaux utilisés devront être compatible avec le support et entre eux, conforme à leur destination et aux contraintes de la zone où ils sont posés et bénéficier d'un avis technique.

- L'entreprise devra respecter rigoureusement les préconisations des DTU 20.12.

- L'entreprise devra réaliser les travaux d'habillage en respectant rigoureusement les Règles professionnelles des « Systèmes d'Étanchéité Liquide sur planchers intermédiaires et parois verticales de locaux humides » et permettront ainsi à l'étancheur de réaliser un relevé de SEL de 10 cm par rapport au sol fini de la douche. Tout défaut de niveau entrainera un refus du maître d'œuvre, avec démolition et reconstruction de l'ouvrage.

SUPPORT :	Dalle B.A.
ÉPAISSEUR :	200 mm minimum
HAUTEUR :	200 mm minimum
MODE DE METRE :	au ml
FINITION :	lissée pour recevoir directement les revêtements de sols collés ou rester apparente

Localisation :
- Concerne tous les coffrets d'habillage des réseaux d'eau vanne dans l'emprise des douches du RdC, R+1 et R+2, excepté les douches plain-pied des chambres PMR 006, PMR 007 et PMR 008.

2.3 TRAVAUX DE REVETEMENTS DE SOL - CARRELAGE

2.3.1 Fourniture et pose de carrelage intérieur des chambres

Fourniture et pose d'un carrelage grès cérame format 600 x 600 mm gamme **Castel / Fast** de chez **NOVOCERAM**, **SystemN** de chez **MARAZZI**, **Metalloker** de chez **CASALGRANDE PADANA**, ou équivalent, comprenant :

- Nettoyage, dépoussiérage du support constitué par la chape au mortier créée.

- Pose du carrelage collé au mortier colle.

- Le mortier colle utilisé devra être compatible avec le support et les carreaux et sera agréé pour une pose sur chape au mortier et sur Système d'étanchéité liquide, pour un carrelage de format 600 mm x 600 mm intérieur. Prévoir un mortier colle type **« C2S ».**

- La pose sera réalisée par double encollage conformément au DTU 52.2.

- L'entreprise utilisera tout moyen nécessaire pour permettre des espacements et alignements réguliers des carreaux. L'épaisseur des joints entre carreaux sera conforme au DTU 52.2 et tiendra compte de leur dimension.

- Joint de fractionnement par profilé adapté et assorti au carrelage, tous les 50m2, au plus tous les 10m et à chaque passage de porte.

- Arrêt du carrelage par cornière en inox 15/15 au droit des interruptions de carrelage, des changements de type de carrelage et à la transition entre carrelage et revêtement de sol de nature différente.

- Finition autour des traversées de sorties de canalisations, cadres de porte, seuils de portes, arrêt de carrelage de nature ou teinte différente à l'axe des portes et joints de carrelage à l'axe des portes et à au moins 15 cm de chaque paroi pour éviter le phénomène de « queue de billard ».

- Réalisation de joints comblés au coulis de mortier de joint spécial, teinte au choix du maître d'œuvre.

- L'ensemble des prestations comprennent toutes les coupes droites ou biaises, découpes, entailles, chutes et toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition des ouvrages.

- Le calepinage du carrelage devra être validé par le maître d'œuvre avant toute mise en œuvre.

- Nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets (décharge agréée) après coup et protection pendant la durée des travaux et jusqu'à la réception.

- Les produits et matériaux utilisés devront être compatible avec le support et entre eux, conforme à leur destination et aux contraintes de la zone où ils sont posés et bénéficier d'un avis technique.

- L'entreprise devra respecter rigoureusement les préconisations du DTU 52.2.

- Classement : U4P3E1C0
- Glissance : Sans objet

Localisation :
- Carrelage collé intérieur de l'ensemble des chambres du RdC, R+1 et R+2
- Carrelage collé intérieur de l'ensemble des salles de bain RdC, R+1 et R+2, sauf salles de bain des chambres PMR 006, PMR 007 et PMR 008 (excepté intérieur des bacs à douches)

2.3.2 Fourniture et pose de plinthes intérieures assorties pour chambres

Fourniture et pose de plinthes en grès cérame, gamme **Castel / Fast** de chez **NOVOCERAM**, **SystemN** de chez **MARAZZI**, **Metalloker** de chez **CASALGRANDE PADANA**, ou équivalent, comprenant :

- Travaux préparatoires avec brossage et dépoussiérage du support

- Plinthes droites assorties aux carreaux de sol selon article ci-avant.

- Mise en œuvre désolidarisée du carrelage au sol, par bande résiliente spécialement prévue pour cet usage.

- Pose collée avec alignement des joints des plinthes avec les joints des carreaux de sol, par colle compatible avec le support et espacements et alignements réguliers des plinthes.

- Réalisation de joints comblés au coulis de mortier de joint spécial, entre plinthes et entre plinthes et voiles.

- Réalisation de joints silicone entre plinthes et carreaux de sol dans la teinte des joints de carreaux.

- L'ensemble des prestations comprennent toutes les coupes droites ou biaises, découpes, entailles, chutes et toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition des ouvrages.

- Nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets (décharge agréée) après coup et protection pendant la durée des travaux et jusqu'à la réception.

- Les produits et matériaux utilisés devront être compatible avec le support et entre eux, conforme à leur destination et aux contraintes de la zone où ils sont posés et bénéficier d'un avis technique.

- L'entreprise devra respecter rigoureusement les préconisations du DTU 52.2.

- Plinthes hauteur 10 cm

Localisation :
- Plinthe intérieure de l'ensemble des chambres du RdC, R+1 et R+2.
- Plinthe intérieure de l'ensemble des salles de bain RdC, R+1 et R+2, sauf salles de bain des chambres PMR 006, PMR 007 et PMR 008 (excepté intérieur des bacs à douches).

2.3.3 Fourniture et pose de carrelage intérieur des douches et des salles de bain PMR

Fourniture et pose d'un carrelage grès cérame R10, classe A, format 600 x 600 mm, gamme **Castel / Fast** de chez **NOVOCERAM**, **SystemN** de chez **MARAZZI**, **Metalloker** de chez **CASALGRANDE PADANA**, ou équivalent, comprenant :

- Nettoyage, dépoussiérage du support constitué par la chape au mortier créée avec forme de pente.

- Pose du carrelage collé au mortier colle, compris forme de pente à 4 pans (pointe de diamant) selon plans architecte, avec pente de 1% minimum.

- Le mortier colle utilisé devra être compatible avec le support et les carreaux et sera agréé pour une pose sur chape au mortier et sur Système d'étanchéité liquide, pour un carrelage de format 600 mm X 60 mm intérieur. Prévoir un mortier colle type **« C2S ».**

- La pose sera réalisée par double encollage conformément au DTU 52.2.

- L'entreprise utilisera tout moyen nécessaire pour permettre des espacements et alignements réguliers des carreaux. L'épaisseur des joints entre carreaux sera conforme au DTU 52.2 et tiendra compte de leur dimension.

- Le calepinage du carrelage devra être validé par le maître d'œuvre avant toute mise en

œuvre, sachant que les quantités de carreaux de douches prévus prennent en compte le calepinage qui nécessiterait le plus de chutes.

- Réalisation de joints comblés au coulis de mortier de joint spécial, teinte au choix du maître d'œuvre.

- Réalisation du carrelage des surbaux de douches sur les 2 faces verticales et sur la partie horizontale au droit du passage pour accéder à la douche, exceptés les salles de bain des chambres PMR 006, PMR 007 et PMR 008.

- Arrêt du carrelage par cornière aluminium à chaque arrête de surbau.

- Pose de la partie réglable du siphon de sol du bac à douche fournis et scellé au préalable par le plombier et toute sujétion de fixation (découpe), de finition, de réglage et de raccord autour du siphon.

- L'ensemble des prestations comprennent toutes les coupes droites ou biaises, découpes, entailles, chutes et toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition des ouvrages.

- Nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets (décharge agréée) après coup et protection pendant la durée des travaux et jusqu'à la réception.

- Les produits et matériaux utilisés devront être compatible avec le support et entre eux, conforme à leur destination et aux contraintes de la zone où ils sont posés et bénéficier d'un avis technique.

- L'entreprise devra respecter rigoureusement les préconisations du DTU 52.2.

- Classement : U4P3E1C0
- Glissance pieds chaussés (terrasses des chambres) : **R10** selon norme DIN 51130 ou **PC10** selon norme NF P 05-011.
- Glissance pieds nus (douches) : Classe **A** selon norme DIN 51097 ou **PN12** selon norme NF P 05-011.

Localisation :
- Carrelage intérieur des douches avec surbaux des chambres, du RdC, R+1 et R+2.
- Carrelage intérieur des salles de bain des chambres PMR 006, PMR 007 et PMR 008, au RdC.

2.3.4 Fourniture et pose de carrelage extérieur des terrasses des chambres, coursives et locaux communs

Fourniture et pose d'un carrelage grès cérame R10, format 600 x 600 mm, gamme **Castel / Fast** de chez **NOVOCERAM**, **SystemN** de chez **MARAZZI**, **Metalloker** de chez **CASALGRANDE PADANA**, ou équivalent, comprenant :

- Nettoyage, dépoussiérage du support constitué par la résine d'étanchéité à la charge de l'étancheur.

- Pose du carrelage collé au mortier colle, compris façon de pente de 1% minimum en direction de la cunette.

- Pose effectuée selon les zones sur dalle BA ou chape au mortier désolidarisée.

- Le mortier colle utilisé devra être compatible avec le support et les carreaux et sera agréé pour une pose en extérieur, sur Système d'étanchéité liquide, pour un carrelage de format 45 X 45 cm extérieur. Prévoir un mortier colle type **« C2S ». Fourniture à charge du présent lot.**

- La pose sera réalisée par double encollage conformément au DTU 52.2.

- L'entreprise utilisera tout moyen nécessaire pour permettre des espacements et alignements réguliers des carreaux. L'épaisseur des joints entre carreaux sera conforme au DTU 52.2 et tiendra compte de leur dimension.

- Joint de fractionnement par profilé adapté et assorti au carrelage :
 - Tous les 50m2, au plus tous les 10m pour les carreaux collés sur dalles BA revêtues d'un système d'étanchéité liquide.

- Réalisation du carrelage de la cunette en bout de pente. Section 100 X 40 ht. mm, avec découpe autour des barbacanes.

- Incorporation de nez de marche striés en bout de carrelage des girons des escalier..

- Arrêt du carrelage par cornière inox 15/15 au droit des interruptions de carrelage, des changements de type de carrelage et à la transition entre carrelage et revêtement de sol de nature différente.

- Réalisation de joints comblés au coulis de mortier de joint spécial, teinte au choix du maître d'œuvre.

- L'ensemble des prestations comprennent toutes les coupes droites ou biaises, découpes, entailles, chutes et toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition des ouvrages.

- Nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets (décharge agréée) après coup et protection pendant la durée des travaux et jusqu'à la réception.

- Les produits et matériaux utilisés devront être compatible avec le support et entre eux, conforme à leur destination et aux contraintes de la zone où ils sont posés et bénéficier d'un avis technique.

- L'entreprise devra respecter rigoureusement les préconisations du DTU 52.2.

- Classement : U4P3E1C0
- Glissance pieds chaussés (terrasses des chambres) : **R10** selon norme DIN 51130 ou **PC10** selon norme NF P 05-011.

Localisation :
- Carrelage extérieur des terrasses des chambres et des coursives, du RdC, R+1 et R+2.
- Carrelage extérieur de l'espace de convivialité du RdC.
- Carrelage extérieur du local vélo du RdC.
- Carrelage extérieur du hall d'entrée du RdC.

2.3.5 Fourniture et pose de plinthes extérieures assorties des terrasses des chambres, coursives et locaux communs

Fourniture et pose de plinthes en grès cérame, gamme **Castel / Fast** de chez **NOVOCERAM**, **SystemN** de chez **MARAZZI**, **Metalloker** de chez **CASALGRANDE PADANA**, ou équivalent, comprenant :

- Travaux préparatoires avec brossage et dépoussiérage du support

- Plinthes droites assorties aux carreaux de sol selon article ci-avant.

- Plinthes prolongées en partie horizontale des dessus de seuils des porte-fenêtres d'accès à la terrasse avec profil de finition et d'arrêt du carrelage par cornière en inox à

chaque arrête vive.

- Mise en œuvre désolidarisée du carrelage au sol, par bande résiliente spécialement prévue pour cet usage.

- Pose collée par colle compatible avec le support et espacements et alignements réguliers des plinthes.

- Façon de massifage au droit des descentes EP si nécessaire, percement et découpe au droit des jets de volées d'évacuation des eaux de ruissèlement.

- Réalisation de joints comblés au coulis de mortier de joint spécial, entre plinthes et entre plinthes et voiles. Les joints des plinthes devront régner avec les joints de carrelage au sol

- Réalisation de joints silicone entre plinthes et carreaux de sol dans la teinte des joints de carreaux.

- L'ensemble des prestations comprennent toutes les coupes droites ou biaises, découpes, entailles, chutes et toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition des ouvrages.

- Nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets (décharge agréée) après coup et protection pendant la durée des travaux et jusqu'à la réception.

- Les produits et matériaux utilisés devront être compatible avec le support et entre eux, conforme à leur destination et aux contraintes de la zone où ils sont posés et bénéficier d'un avis technique.

- L'entreprise devra respecter rigoureusement les préconisations du DTU 52.2.

- Plinthes hauteur 10 cm

Localisation :
- Plinthes extérieures des terrasses des chambres et des coursives du RdC, R+1 et R+2, y compris contre et dessus seuils de portes-fenêtres des chambres.
- Plinthes extérieures de l'espace de convivialité du RdC.
- Carrelage extérieur du local vélo du RdC.
- Carrelage extérieur du hall d'entrée du RdC.

2.3.6 Pose de carrelage extérieur collé sur paliers, marches et contremarches de l'escalier des parties communes et de l'escalier extérieur de l'entrée

Fourniture et mise en œuvre d'un carrelage grès cérame, R10 ou R11, format 600 x 600 mm, gamme **Castel / Fast** de chez **NOVOCERAM**, **SystemN** de chez **MARAZZI**, **Metalloker** de chez **CASALGRANDE PADANA**, ou équivalent, comprenant :

- Nettoyage, dépoussiérage du support constitué par la résine d'étanchéité à la charge de l'étancheur ou la dalle béton à la charge du lot gros œuvre.

- Le mortier colle utilisé devra être compatible avec le support et les carreaux et sera agréé pour une pose en extérieur, sur Système d'Étanchéité Liquide (SEL), pour un carrelage de format 60 X 60 cm extérieur/intérieur. Prévoir un mortier colle type **« C2S ».**

- La pose sera réalisée par double encollage conformément au DTU 52.2.

- L'entreprise utilisera tout moyen nécessaire pour permettre des espacements et alignements réguliers des carreaux. L'épaisseur des joints entre carreaux sera conforme au DTU 52.2 et tiendra compte de leur dimension.

- Incorporation de nez de marches anti-dérapant en acier inoxydable avec surface antidérapante type **« TREP-EFK »** des **« Ets SCHLÜTER »** ou équivalent, pose collée, y compris coupes, découpes et toutes sujétions pour une parfaite finition de l'ouvrage.

- Arrêt du carrelage par cornière inox 10/10 au droit des interruptions de carrelage, des changements de type de carrelage et en rive de carrelage.

- Toutes sujétions de finition autour des platines supports de garde-corps.

- Réalisation de joints comblés au coulis de mortier de joint spécial, teinte au choix du maître d'œuvre.

- L'ensemble des prestations comprennent toutes les coupes droites ou biaises, découpes, entailles, chutes et toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition des ouvrages.

- Nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets (décharge agréée) après coup et protection pendant la durée des travaux et jusqu'à la réception.

- Les produits et matériaux utilisés devront être compatible avec le support et entre eux, conforme à leur destination et aux contraintes de la zone où ils sont posés et bénéficier d'un avis technique.

- L'entreprise devra respecter rigoureusement les préconisations du DTU 52.2.

- Classement : U4P3E1C0
- Glissance pieds chaussés :
 - Paliers, marches et contremarches de l'escalier d'accès aux étages : **R10** selon norme DIN 51130 ou **PC10** selon norme NF P 05-011.
 - Palier, marches et contremarches de l'escalier d'accès au hall d'entrée depuis l'extérieur : **R11** selon norme DIN 51130 ou **PC20** selon norme NF P 05-011.

Localisation :
- Carrelage extérieur des paliers, des marches et contre-marches de l'escalier des parties communes d'accès aux étages depuis le RdC jusqu'au R+2.
- Carrelage extérieur du palier, des marches et contre-marches de l'escalier de l'entrée du bâtiment.

2.3.7 Pose de plinthes extérieures assorties pour marches et contremarches de l'escalier des parties communes et de l'escalier extérieur de l'entrée

Fourniture et pose de plinthes en grès cérame, gamme **Castel / Fast** de chez **NOVOCERAM**, **SystemN** de chez **MARAZZI**, **Metalloker** de chez **CASALGRANDE PADANA**, ou équivalent, comprenant :

- Travaux préparatoires avec brossage et dépoussiérage du support

- Plinthes droites assorties aux carreaux de sol selon article ci-avant.

- Mise en œuvre désolidarisée du carrelage au sol, par bande résiliente spécialement prévue pour cet usage.

- Pose collée à crémaillère par colle compatible avec le support et espacements et alignements réguliers des plinthes.

- Réalisation de joints comblés au coulis de mortier de joint spécial, entre plinthes et entre plinthes et voiles.

- Réalisation de joints silicone entre plinthes et carreaux de sol et plinthes et voiles dans

la teinte des joints de carreaux.

- L'ensemble des prestations comprennent toutes les coupes droites ou biaises, découpes, entailles, chutes et toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition des ouvrages.

- Nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets (décharge agréée) après coup et protection pendant la durée des travaux et jusqu'à la réception.

- Les produits et matériaux utilisés devront être compatible avec le support et entre eux, conforme à leur destination et aux contraintes de la zone où ils sont posés et bénéficier d'un avis technique.

- L'entreprise devra respecter rigoureusement les préconisations du DTU 52.2.

- Plinthes hauteur 10 cm

Localisation :
- Plinthes extérieures des paliers, des marches et contre-marches de l'escalier d'accès aux étages depuis les parties communes du bâtiment du RdC jusqu'au R6.
- Plinthes extérieures du palier, des marches et contre-marches de l'escalier d'accès au hall d'entrée du R1 depuis le RdC, à l'extérieur du bâtiment.

2.3.8 Fourniture et pose de carrelage intérieur des locaux de service

Fourniture et pose d'un carrelage grès cérame R10 ou R11, format 600 x 600 mm, gamme **Castel / Fast** de chez **NOVOCERAM**, **SystemN** de chez **MARAZZI**, **Metalloker** de chez **CASALGRANDE PADANA**, ou équivalent, comprenant :

- Nettoyage, dépoussiérage du support constitué par la résine d'étanchéité à la charge de l'étancheur.

- Pose du carrelage collé au mortier colle, compris forme de pente à 4 pans (pointe de diamant) selon plans architecte, avec pente de 1% minimum vers le siphon de sol.

- Le mortier colle utilisé devra être compatible avec le support et les carreaux et sera agréé pour une pose en extérieur, sur Système d'étanchéité liquide, pour un carrelage de format 600 mm X 600 mm. Prévoir un mortier colle type **« C2S ».**

- La pose sera réalisée par double encollage conformément au DTU 52.2.

- L'entreprise utilisera tout moyen nécessaire pour permettre des espacements et alignements réguliers des carreaux. L'épaisseur des joints entre carreaux sera conforme au DTU 52.2 et tiendra compte de leur dimension.

- Joint de fractionnement par profilé adapté et assorti au carrelage à chaque passage de porte.

- Pose de la partie réglable du siphon de sol fourni et scellé au préalable par le plombier et toute sujétion de fixation (découpe), de finition, de réglage et de raccord autour du siphon.

- Réalisation de joints comblés au coulis de mortier de joint spécial, teinte au choix du maître d'œuvre.

- L'ensemble des prestations comprennent toutes les coupes droites ou biaises, découpes, entailles, chutes et toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition des ouvrages.

- Nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets (décharge agréée) après coup et

protection pendant la durée des travaux et jusqu'à la réception.

- Les produits et matériaux utilisés devront être compatible avec le support et entre eux, conforme à leur destination et aux contraintes de la zone où ils sont posés et bénéficier d'un avis technique.

- L'entreprise devra respecter rigoureusement les préconisations du DTU 52.2.

- Classement : U4P3E1C0
- Glissance pieds chaussés :
 - Lingerie : **R10** selon norme DIN 51130 ou **PC10** selon norme NF P 05-011.
 - Local ménage et buanderies 1 et 2 : **R11** selon norme DIN 51130 ou **PC20** selon norme NF P 05-011.

Localisation : Carrelage intérieur du local ménage, local lingerie et locaux buanderies 1 et 2, situés au RdC.

2.3.9 Fourniture et pose de plinthes intérieures assorties des locaux de service

Fourniture et pose de plinthes en grès cérame gamme **Castel / Fast** de chez **NOVOCERAM**, **SystemN** de chez **MARAZZI**, **Metalloker** de chez **CASALGRANDE PADANA**, ou équivalent, comprenant :

- Travaux préparatoires avec brossage et dépoussiérage du support

- Plinthes droites assorties aux carreaux de sol selon article ci-avant.

- Mise en œuvre désolidarisée du carrelage au sol, par bande résiliente spécialement prévue pour cet usage.

- Pose collée par colle compatible avec le support et espacements et alignements réguliers des plinthes.

- Façon de massifage au droit des descentes EP si nécessaire, percement et découpe au droit des jets de volées d'évacuation des eaux de ruissèlement.

- Réalisation de joints comblés au coulis de mortier de joint spécial, entre plinthes et entre plinthes et voiles. Les joints des plinthes devront régner avec les joints de carrelage au sol

- Réalisation de joints silicone entre plinthes et carreaux de sol dans la teinte des joints de carreaux.

- L'ensemble des prestations comprennent toutes les coupes droites ou biaises, découpes, entailles, chutes et toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition des ouvrages.

- Nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets (décharge agréée) après coup et protection pendant la durée des travaux et jusqu'à la réception.

- Les produits et matériaux utilisés devront être compatible avec le support et entre eux, conforme à leur destination et aux contraintes de la zone où ils sont posés et bénéficier d'un avis technique.

- L'entreprise devra respecter rigoureusement les préconisations du DTU 52.2.

- Plinthes hauteur 10 cm

Localisation :
- Plinthes intérieures, du local ménage, local lingerie et locaux buanderie, situés au RdC.

2.4 TRAVAUX DE REVETEMENTS DE MUR - CARRELAGE

2.4.1 Fourniture et pose de carrelage mural intérieur des douches

Fourniture et pose d'un carrelage grès cérame, format 300 x 600 mm, comprenant :

- Nettoyage, dépoussiérage du support constitué par les voiles béton armé à la charge Gros œuvre ou les cloisons placo à la charge du lot Plâtrerie, préalablement revêtus d'un système d'étanchéité liquide à la charge du lot étanchéité.

- Pose du carrelage collé au mortier colle.

- Le mortier colle utilisé devra être compatible avec le support et les carreaux et sera agréé pour une pose en extérieur, sur Système d'étanchéité liquide, pour un carrelage de format 45 X 45 cm extérieur. Prévoir un mortier colle type **« C2S ».**

- La pose sera réalisée par double encollage conformément au DTU 52.2.

- L'entreprise utilisera tout moyen nécessaire pour permettre des espacements et alignements réguliers des carreaux. L'épaisseur des joints entre carreaux sera conforme au DTU 52.2 et tiendra compte de leur dimension.

- Le calepinage du carrelage devra être validé par le maître d'œuvre avant toute mise en œuvre.

- Arrêt du carrelage par cornière alu au droit des interruptions de carrelage.

- Cornières d'angle inox pour tous les angles saillants

- Finition autour, des menuiseries, des appareillages des lots techniques (sanitaires, sorties de tuyaux, parois de douche, etc…).

- Réalisation de joints comblés au coulis de mortier de joint spécial, teinte au choix du maître d'œuvre.

- L'ensemble des prestations comprennent toutes les coupes droites ou biaises, découpes, entailles, chutes et toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition des ouvrages.

- Nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets (décharge agréée) après coup et protection pendant la durée des travaux et jusqu'à la réception.

- Les produits et matériaux utilisés devront être compatible avec le support et entre eux, conforme à leur destination et aux contraintes de la zone où ils sont posés et bénéficier d'un avis technique.

- L'entreprise devra respecter rigoureusement les préconisations du DTU 52.2.

- Classement : U3P3E1C0
- Glissance : Sans objet

Localisation :
- Carrelage mural en périphérie des douches des chambres du RdC, R+1 et R+2, toute hauteur et en périphérie des salles de bain des chambres PMR.

2.4.2 Fourniture et pose de carrelage mural intérieur des locaux de service

Mise en œuvre d'un carrelage grès cérame, format 300 x 600 mm, comprenant :

- Nettoyage, dépoussiérage du support constitué par les voiles béton armé à la charge

Gros œuvre ou les cloisons placo à la charge du lot Plâtrerie, préalablement revêtus de la résine d'étanchéité à la charge du lot étanchéité.

- Pose du carrelage collé au mortier colle.

- Le mortier colle utilisé devra être compatible avec le support et les carreaux et sera agréé pour une pose en extérieur, sur Système d'étanchéité liquide, pour un carrelage de format 600 mm X 600 mm extérieur. Prévoir un mortier colle type **« C2S ».**

- La pose sera réalisée par double encollage conformément au DTU 52.2.

- L'entreprise utilisera tout moyen nécessaire pour permettre des espacements et alignements réguliers des carreaux. L'épaisseur des joints entre carreaux sera conforme au DTU 52.2 et tiendra compte de leur dimension.

- Le calepinage du carrelage devra être validé par le maître d'œuvre avant toute mise en œuvre.

- Arrêt du carrelage par cornière alu au droit des interruptions de carrelage.

- Cornières d'angle inox pour tous les angles saillants

- Finition autour, des menuiseries, des appareillages des lots techniques (sanitaires, sorties de tuyaux, caniveaux inox, parois de douche, etc…).

- Réalisation de joints comblés au coulis de mortier de joint spécial, teinte au choix du maître d'œuvre.

- L'ensemble des prestations comprennent toutes les coupes droites ou biaises, découpes, entailles, chutes et toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition des ouvrages.

- Nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets (décharge agréée) après coup et protection pendant la durée des travaux et jusqu'à la réception.

- Les produits et matériaux utilisés devront être compatible avec le support et entre eux, conforme à leur destination et aux contraintes de la zone où ils sont posés et bénéficier d'un avis technique.

- L'entreprise devra respecter rigoureusement les préconisations du DTU 52.2.

- Classement : U3P3E1C0
- Glissance : Sans objet

Localisation :
- Carrelage mural sur parois périphérique des locaux buanderie 1 et 2, situés au RdC.
- Carrelage mural en crédence du vidoir du local ménage et de l'évier de l'espace de convivialité, situés au RdC.

2.5 TRAVAUX DIVERS

2.5.1 Fourniture et pose de grille gratte pieds et tapis coco

Fourniture et pose de grille gratte pieds et tapis coco, comprenant :

- Travaux préparatoires avec brossage et dépoussiérage du support

- Grille gratte pied en acier galvanisé mail 20 x 20 mm fixé au cadre à l'aide de crapauds ou tout moyen adapté, encastrée dans le carrelage du perron extérieur de l'entrée devant

le hall, compris, réserve de sol dans la chape et cornières de rives et d'arrêt de carrelage périphérique en inox.

- Tapis brosse en fibre de coco naturelle, encastré dans le carrelage du hall d'entrée, compris, réserve de sol dans la chape et cornières de rives et d'arrêt de carrelage périphérique en inox.

- Compris toutes sujétions de mise en œuvre, fixation et finition.

- Esthétique et teinte selon plans architecte.

- Dim. grille gratte pied : 1,80 X 1,20 m.

- Dim. tapis coco : 1,80 X 1,20 m.

- L'ensemble des prestations comprennent toutes les coupes droites ou biaises, découpes, entailles, chutes et toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition des ouvrages.

- Nettoyage, enlèvement et évacuation des déchets (décharge agréée) après coup et protection pendant la durée des travaux et jusqu'à la réception.

Localisation :

- Au droit de la porte d'entrée de l'accès principal du bâtiment, coté extérieur (grille) et coté intérieur (tapis) au RdC.